



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Déclassement d'un terrain du domaine public communal - Rue Marcel
Pointeau**

DE20151214_18	Conseil municipal du 14 décembre 2015
Rapporteur : Pascal MONIER	Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015 Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

**Déclassement d'un terrain du domaine public communal -
Rue Marcel Pointeau**

Développement urbain
id : 1141

Conseil municipal
14 décembre 2015

18

Rapporteur : Pascal MONIER

Par acte du 3 janvier 1986, la commune a acquis les terrains d'emprise de la voirie, des réseaux et espaces verts du programme de construction de logements de l'Office Départemental d'H.L.M. à la Grand Font dont un terrain cadastré AX n° 290, situé rue Marcel Pointeau, d'une superficie de 2 060 m².

Monsieur François LE GUEN, propriétaire de la parcelle sise 13 bis rue Marcel Pointeau, cadastrée AX n° 313, a sollicité la cession d'une partie de ce terrain en espace vert, cadastré AX n° 290, appartenant au domaine public communal, d'une superficie d'environ 240 m², afin d'éviter les intrusions sur son terrain.

Après examen de sa demande, et au vu de la nature de la parcelle en talus, cette dernière peut être cédée sans porter préjudice à la Maison du Temps Libre implantée sur la parcelle cadastrée n° AX n° 290.

Aussi, en vue de la cession sollicitée, il vous est proposé :

- de prononcer le déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée AX n° 290, d'une superficie d'environ 240 m², comme indiqué au plan annexé, et de maintenir le surplus, soit environ 1 820 m² dans le patrimoine communal
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document préalable nécessaire au déclassement proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

